

# **Compte rendu de Conseil Municipal**

## **Séance du 5 février 2018 à 20 heures**

**Le Conseil Municipal s'est réuni à la mairie sous la présidence de M. Jean-Michel CHATAIN, maire,**

**Date de convocation : 29/01/2018**

**Nombre de conseillers en exercice : 15    présents : 14    Absente excusée : 1**

**Présents :** Jean-Michel CHATAIN, Jean-Pierre GACHET, Josiane GONZALEZ, Frédéric MILLET, Brigitte RIVOLLIER, Jean François TAILLANDIER, Didier CHAMBON, Jean LESQUIR, Martine LAFFAY, Odile PINTURIER, Hervé DUSQUESNE, Didier MASSACRIER, Valérie GUILLAUME, Maryline FAURE.

**Absente excusée :** Elisabeth LAFANECHERE

**Secrétaire de séance :** Martine LAFFAY

**- Le compte rendu précédent est approuvé à l'unanimité.**

**1 - Droit de Prémption Urbain (2 dossiers) :** le conseil municipal, après délibération, **renonce à l'acquisition** des propriétés suivantes : A n° 2215 superficie 6 a 91 ca et n° 2216 superficie 0 a 98 ca, (Croix Verte), et C n° 320, superficie 17 a 00 ca (du Bourg).

**2 - Comptabilité : inscription d'un crédit en dépenses d'investissement avant le vote du budget 2018 pour l'achat et l'installation d'un ordinateur :** M. le maire invite M. Frédéric Millet à présenter ce dossier. Vu l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales et afin de faciliter les dépenses d'investissement 2018, il est proposé au conseil municipal d'inscrire un crédit supplémentaire pour l'opération n° 413 (article 2183), acquisition ordinateur, disque dur externe et installation, montant + 620 € .

Après délibération, **le conseil municipal, décide,** à l'unanimité :

- . d'accepter cette proposition et inscrit le crédit correspondant en dépenses d'investissement du budget, tel que susmentionné.
- . d'autoriser M. le maire à mandater cette dépense d'investissement avant le vote du budget primitif 2018.

**3 - Organisation des rythmes scolaires à compter de la rentrée de septembre 2018 :**

**M. Le maire rappelle :**

- le courrier de l'académie de Lyon (du 5 octobre 2017), lequel précise notamment :

Le décret 2017-1108 (du 27 juin 2017) introduit la possibilité de déroger à l'organisation de la semaine sur 9 demi-journées. Les demandes de dérogation sont à envoyer avant le 10 février 2018 à la direction académique.

- les résultats du questionnaire remis aux parents d'élèves de l'école de la commune (en octobre 2017) :

- . 50 familles ont opté pour le choix n° 1, semaine sur 4 jours d'école,
- . 37 familles ont opté pour le choix n° 2 fonctionnement actuel c'est-à-dire école :
  - . le matin et l'après-midi les : lundis, mardis, jeudis,
  - . le matin : les mercredis et les vendredis.

- la délibération n° 10 du 14 novembre 2017, du conseil municipal, concernant sa position sur l'organisation de la semaine scolaire à la suite des réponses au questionnaire d'octobre 2017.

Ensuite M. le maire explique au conseil municipal comment s'est déroulée la réunion du conseil d'école du 15 janvier 2018 pour le point relatif à la réforme des rythmes scolaires et communique la position qui a été prise : 2 votes pour la semaine à 4 jours d'école et 14 votes pour la semaine à 4,5 jours d'école.

M. le maire invite le conseil municipal, à délibérer sur l'organisation scolaire pour l'école de la commune à partir de septembre 2018.

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, **le conseil municipal, décide,** par 12 voix pour, 2 voix contre, 1 abstention (vote à mains levées), le retour à la semaine d'enseignement sur 4 jours d'école à compter de la rentrée de septembre 2018 et sollicite l'autorisation du directeur académique pour déroger à l'organisation de la semaine scolaire sur 9 demi-journées.

M. le maire invite ensuite le Conseil Municipal à se prononcer sur les horaires d'école à la prochaine rentrée scolaire (septembre 2018) sachant qu'ils pourraient être les suivants, pour une semaine de 4 jours d'école : 8 H 30 à 12 h et 14 h à 16 h 30 (les lundis, mardis, jeudis, vendredis).

**Le conseil municipal, décide, à l'unanimité d'accepter cette proposition d'horaires scolaires.**

M. le maire précise que cette proposition d'horaires sera transmise au Directeur des Services Académiques en même temps que la demande d'autorisation pour le retour à une semaine de 4 jours d'école.

#### **4 – Festival des Monts de la Balle en mai 2018, « appel à candidature » de l'association familiale Rurale de Verrières en Forez pour les PréAmballes :**

M. le maire présente le courrier de l'association familiale rurale de Verrières-en-Forez d'appel à candidature pour les PréAmballes 2018 qui pourraient avoir lieu entre le 10 et 18 mai 2018.

Après délibération, **le conseil municipal, accepte, à l'unanimité que :**

- . la commune se porte candidate pour accueillir un spectacle dans le cadre des PréAmballes 2018,
- . Madame Josiane Gonzalez soit la correspondante pour le lien à faire avec l'organisation générale,
- . l'association Jeunesse et Loisirs s'associe à l'organisation,

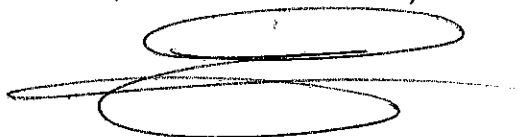
#### **Le conseil municipal est informé :**

- . **Concernant un recours contre le Plan Local d'Urbanisme de la commune, et un refus de permis d'aménager** (arrêté du 23 octobre 2015) ces dossiers vont prochainement passer à des audiences du tribunal administratif de Lyon.
- . **Le PLUi (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal) à l'échelle des 45 communes se poursuit avec Loire Forez Agglomération.** Son approbation est prévue pour fin 2019.  
Des sessions de formations sur la procédure PLUi, à destination des membres des conseils municipaux, ont été organisées par Loire Forez Agglomération.  
Le bureau d'étude a établi une note esquisse de projet bourg et ville concernant notre commune.
- . **A propos du stade,** une rencontre a eu lieu avec les présidents des associations (foot et rugby) car le stade souffre de ses nombreuses utilisations. M. le Maire a demandé un entretien avec M. Bonnefoy, conseiller départemental à la suite de la demande de sportifs de Montbrison d'utiliser notre stade.
- . **Les bénévoles de l'association l'oiseau Lire** (bibliothèque) nous ont adressé un courrier. Ils sont inquiets car pour l'instant aucune librairie n'a pu être retenue pour la zone centre à laquelle nous appartenons.
- . **Une rencontre a eu lieu entre notre commune,** celle de St-Romain-Le-Puy, Loire Forez Agglomération, et ERDF rue des Tuileries : poteaux électrique supprimés, enfouissement des lignes (principalement sur St-Romain).
- . **A la suite de la délibération n° 9 du 6 juillet 2017,** relative à la sécurité sur la RD 5, nous avons rencontré des représentants du département. Après échanges et visites sur le terrain, Il nous a été proposé :
  - . de renforcer la signalétique concernant deux virages dangereux (des lieux-dits : le poteau bleu et le Couhard),
  - . d'installer une interdiction de tourner à gauche au niveau du chemin des Peyrons (sens Margerie-Montbrison)
  - . de réaliser des mesures de vitesses,
  - . d'analyser le revêtement au niveau du Poteau Bleu.A noter qu'au 1<sup>er</sup> juillet 2018, la nouvelle réglementation limitant la vitesse à 80 km / heure sur les routes départementales va s'appliquer.
- . **Le SAE (Schéma d'Accueil des Entreprises) de Loire Forez Agglomération est en cours.** Une réunion de présentation et d'échanges autour des orientations proposées a eu lieu le vendredi 2 février 2018. Ce SAE doit être approuvé avant l'été 2018.
- . **Du courrier de l'association l'Esperluette Gum'enscene de Gumières.** Elle nous remercie du tarif de location décidé lors du conseil municipal de janvier.
- . **Une cérémonie commémorative, de la guerre d'Algérie,** (organisée par la FNACA) aura lieu sur la commune le dimanche 18 mars 2018. L'apéritif sera offert par la municipalité.
- . **Remplacement d'un agent qui part en retraite prochainement :** au terme des trois entretiens, une candidature a été retenue. Elle sera nommée stagiaire à partir du 12 mars 2018.

- . **A la suite de la chute et de la dégradation de la sculpture « La Pèlerine »** (sculpture installée sur la place, carrefour Rue Centrale – Rue des Loubatières), M. le maire va déposer plainte à la gendarmerie jeudi 8 février.
- . **Réunion du Centre Communal d'Action Sociale**, le lundi 12 février 2018, pour préparer le repas offert aux personnes âgées le 25 mars prochain.
- . **Déplacement « mode doux »** : réunion avec le bureau d'étude le lundi 26 février à 14 h 30, en mairie de St-Georges-Haute-Ville.
- . **Devenir des bâtiments communaux** : M. Jean Lesquir a rencontré le service habitat de Loire Forez, dans le cadre de la revitalisation des centres Bourg. Elle a pris connaissance de notre dossier lequel sera présenté dans le cadre de l'appel à projet 2018. Les 3 ou 4 communes dont les dossiers seront retenus bénéficieront d'une étude financée à 50 %.
- . **La chambre d'agriculture nous a transmis une carte avec les sièges d'exploitations agricoles**, pour le PLUi, il semblerait que celle-ci ne soit pas complète.
- . **Une réunion de la commission communale voirie** aura lieu le mercredi 14 février 2018 à 18 h.
- . **M. Jean François Taillandier, fait partie du comité de pilotage du contrat de rivière**. Dans ce cadre-là, il souhaiterait qu'une passerelle soit installée sur notre commune ((sur le chemin de Saint-Jacques, en limite avec la commune de Lézigneux). Il propose d'aller voir un modèle de passerelle installé sur la commune de Craitilleux (la date est fixée au vendredi 9 février). La commune pourrait obtenir une subvention de Loire Forez au taux de 45 %.
- . **Préau de l'école** : voir comment améliorer son aspect visuel à l'extérieur

*La séance de conseil est levée à 22 h 20*

*Le Maire, Jean-Michel CHATAIN,*



*Le présent compte rendu a été affiché en  
mairie à partir du 12 février 2018,  
Le Maire, Jean-Michel CHATAIN,*

3 / 3

